

Voyage pédagogique

Procédure de prise en charge financière et de défraiement

Version octobre 2025

1. Pour les étudiants, l'école octroie une bourse journalière.

Dans le cadre d'un voyage hors-Europe, la bourse est de :

- 40€/ nuitée pour les non-boursiers
- 60€/ nuitée pour les boursiers

Si le voyage rentre dans le cadre Erasmus+ (au moins 5 jours et un workshop en lien avec une école partenaire), la bourse pour une mobilité de courte durée est de 79€/jour, complété par un forfait voyage en fonction de la destination. Dans ce cas, il y a un certain nombre de démarches administratives à réaliser.

Attention : les étudiants ayant déjà bénéficié d'une bourse « école » dans le cadre d'un voyage pédagogique précédent ne pourront pas en bénéficier une seconde fois. Il est donc important de bien les en informer en amont dans le cas où cela remettrait en cause leur participation au voyage.

2. Pour les encadrants, deux possibilités :

∞ **PRISE EN CHARGE ERASMUS+** / service des relations internationales

Contact : international@ensad.fr

Dans la mesure du possible et en fonction de la destination, l'école encourage les encadrants à organiser une visite dans les établissements partenaires de l'EnsAD à l'étranger. Cela permet de renforcer ses liens avec les partenaires. La mobilité de l'encadrant est alors prise en charge par le programme ERASMUS+.

La bourse est calculée sur la base de la distance kilométrique et de la durée du séjour et couvre l'ensemble des dépenses (hébergement, repas, transports avec un supplément pour les mobilités « douces », trains etc.).

Avant le départ : l'encadrant doit s'adresser au service des Relations internationales :

→ pour compléter et signer le **kit de mobilité ERASMUS+**

→ retirer **l'attestation de présence** à faire signer par service des relations internationales de l'école partenaire

Au retour :

- remettre **l'attestation de présence signée**
- compléter le **formulaire ERASMUS+** en ligne (lien envoyé sur l'adresse ENSAD)
- remettre la **fiche d'émargement des étudiants présents**.

∞ PRISE EN CHARGE PAR L'ÉCOLE / service financier

Contact : jean-yves.broustail@ensad.fr

Dans le cas où une visite partenaire n'est pas possible, l'école prend en charge sur son budget les frais associés au voyage : hébergement, déplacement, repas.

Il est impératif de transmettre au service des relations internationales et au service financier, **au plus tard un mois avant le départ**, la liste définitive des encadrant.e.s concerné.e.s afin que puisse être établi **un ordre de mission qui leur garantit : la couverture assurantielle et le remboursement des frais engagés (notamment repas au forfait journalier)**.

C'est cette même liste qui permet au service financier de procéder aux réservations nécessaires d'hébergements et déplacements, en concertation avec les encadrant.e.s.

A noter que des frais connexes (ex : entrées salons et expositions) peuvent également être pris en charge, sous réserve d'avoir été prévus dans le dossier de voyage et validés lors de la commission.